

● (1410)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise de l'industrie automobile qui se manifeste par les mises à pied annoncées en fin de semaine et qui portera le total des chômeurs dans ce secteur à plus de 40,000.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme l'exige l'article 26 du Règlement, le député a donné préavis de sa motion à la présidence, lui permettant ainsi de réfléchir à certaines des considérations dont il faut tenir compte avant d'accepter la présentation d'une motion en conformité de cet article du Règlement. Il n'y a pas de doute que les licenciements annoncés récemment dans l'industrie automobile constituent un problème important qui préoccupe beaucoup, j'en suis persuadé, tous les députés, et ils seraient sans doute heureux d'en discuter le plus tôt possible. Toutefois, la question que la présidence doit se poser, c'est de savoir si le problème est important et urgent au point qu'il faille mettre de côté le programme ordinaire des travaux de la Chambre. Plusieurs considérations me viennent à l'esprit, dont les quatre suivantes.

Le sujet de la motion, constitue certes un problème très grave, mais il se rattache de fait à la situation d'une seule industrie, et même cet aspect est un des symptômes d'un problème plus étendu, soit la conjoncture économique générale du pays. La Chambre a été saisie de ce sujet plus ou moins constamment depuis le début de la présente législature, sous diverses formes et bien entendu celle-ci, en commençant par l'exposé budgétaire et ensuite le débat assez étendu qui a suivi. On en a traité pas plus tard que jeudi et vendredi derniers, à l'étape du comité de deux des bills découlant du budget.

En outre, non seulement la question dont la Chambre est saisie fait-elle partie d'un problème plus vaste, le fait qu'elle vise une seule industrie me trouble. On a déjà soulevé des questions sur l'industrie des textiles et ses problèmes, sur leurs effets sur le chômage dans la province de Québec. On a aussi soulevé des questions sur l'industrie du bois d'œuvre et ses effets sur le chômage et les mises à pied dans cette industrie.

Les doutes que j'exprime viennent de ma réticence à créer un précédent en interrompant la marche normale des travaux parlementaires pour permettre l'étude d'un problème comme celui-là qui touche une seule industrie, car, à mon avis, agir ainsi pousserait d'autres députés qui ont auparavant exprimé des préoccupations semblables à penser qu'ils manqueraient à leur devoir de députés s'ils n'allaient pas jusqu'à demander l'intervention de la Chambre dans ces questions. En toute franchise, j'hésite énormément à créer ce précédent.

En outre, les travaux prévus pour aujourd'hui ont aussi rapport à la situation économique du pays. Je parle de la mesure relative au logement qui, sauf erreur, doit être le sujet à l'étude. Il y a eu de fortes pressions pour que la

Questions orales

Chambre en soit saisie, car elle n'intéresse pas seulement les travailleurs de l'automobile mis à pied, mais tous les Canadiens. J'aurais donc de sérieuses réserves à en empêcher l'examen.

Je suis aussi conscient du fait que, si les prochains jours ne fournissent guère d'occasions de débattre la question par les voies ordinaires, avant longtemps des journées seront allouées à l'opposition. Les jours prévus permettront de discuter le problème dont traite la motion. Voilà pourquoi je considère la motion irrecevable aux termes de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA CONSERVATION ET DE TEMPORISATION QUANT AUX BILLS RELATIFS À L'ACHAT D'EMBARCATIONS ET D'AUTOMOBILES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant et leader du gouvernement à la Chambre. Quand obtiendrons-nous l'exposé de politique gouvernementale sur la conservation de l'énergie que le premier ministre nous a promis il y a un an et que, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous l'a dit à un certain moment, nous devons avoir au moins avant Noël? Je pose cette question étant donné surtout que la Chambre est présentement saisie d'un projet de loi qui appliquera certaines mesures de conservation en ce qui concerne l'achat d'embarcations et d'automobiles.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'objet de l'exposé du ministre à la Chambre a déjà été abordé au cabinet à deux ou trois reprises. Sauf erreur, la mise au point en est pratiquement terminée. Je ne puis avancer de date précise, mais je pense que l'exposé sera fait d'ici deux ou trois semaines.

M. Stanfield: Une question supplémentaire. Le leader du gouvernement à la Chambre nous assurera-t-il que le gouvernement ne procédera pas à l'étude des bills, qui, dans une certaine mesure, se rapportent à la conservation de l'énergie et à l'achat de bateaux et de voitures, avant de présenter sa politique générale, afin de nous permettre d'évaluer ces bills dans le cadre de la politique d'ensemble du gouvernement?

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. Je ne peux faire cette promesse à la Chambre. Il est très urgent de régler la question des taux de taxe, la taxe d'accise par exemple, contenues dans les bills à l'étude. Mes collègues espèrent qu'ils seront étudiés en comité plénier au moins demain, afin que nous puissions passer aux questions non moins urgentes concernant l'impôt sur le revenu. Je pourrais peut-être considérer la possibilité de reporter les dernières étapes du bill après la déclaration du ministre, mais même là, je ne crois pas que les deux questions soient à ce point liées qu'elles justifient un renvoi à une date ultérieure.